

Compte-rendu du débat

du jeudi 23 mars 2006 en amphi de biologie

Sujet : Loi sur l'égalité des chances, CNE/CPE, Le système éducatif

Une dizaine d'étudiants mobilisés de Jussieu se sont organisés afin de mettre en place des lieux de parole. Le blocus et les AG monopolisant l'attention des gens et les trois amphithéâtres disponibles dans les îlots Cuvier, c'est avec peine et temps qu'a pu enfin être instaurés des débats sur les problèmes de fond actuels.

Après une série de trois débats qui ont lieu le mardi 14 mars sur les thèmes :

- la loi sur l'égalité des chances, CNE/CPE,
- l'éducation (LMD, pacte pour la recherche),
- les lois Sarkozy contre l'immigration,

deux débats sur les thèmes «loi pour l'égalité des chances, CPE/CNE » qui se sont tenus les jeudi 16 mars et mardi 21 mars, une nouvelle journée de débat a été organisée.

Celui dont suit le compte-rendu s'est tenu sur la loi sur l'égalité des chances et les CPE et CNE, cause de la mobilisation estudiantine et lycéenne de ces derniers temps, auxquels nous avons décidé d'ajouter la question du système éducatif, problème qui resurgit dans chacun des débats tenus sur ses sujets.

En parallèle était débattu «l'objectivité des médias ».

Sont exposés ici les modalités du déroulement du débat et les différents points évoqués.

Modalité du déroulement du débat :

La tribune se devait neutre et elle a tenu son rôle. Celui-ci consistait à exposer en quelques mots la loi sur l'égalité des chances et les CNE et CPE, puis à donner la parole à l'aide d'une liste d'inscrits pour qu'un ordre règne et que chacun puisse s'exprimer correctement et successivement. Elle pouvait décider de prendre la parole suite à une intervention pour donner une information technique (sur les textes de loi, articles du code du travail, chiffres statistiques,...).

Un droit de réponse spontanée a été mis en place mais sans que cela ne tourne à une discussion entre deux personnes.

Il n'y a pas de temps de parole défini et les gens peuvent s'exprimer autant de fois qu'ils le souhaitent.

Comme le thème des médias semblait avoir d'avantage attiré l'attention des gens, les petits effectifs présents ici nous ont poussé à modifier le déroulement habituel du débat. Nous avons décidé de faire table ronde sur les bancs de l'amphi, puis peu à peu ceux-ci se sont peuplés et le débat a retrouvé son air d'antan mais avec ce petit plus amical du fait que la tribune se trouvait en vis-à-vis sur les bancs et non plus derrière l'imposant bureau de l'estrade auquel on avait déjà fait grief.

Le texte de loi sur l'égalité des chances, ainsi que des documents portant sur les objectifs gouvernementaux, des analyses juridiques et économiques, et des coupures de presse étaient mis à la disposition des gens dans les rangs.

La tribune était constituée de deux présidents, dont une également greffière.

Les amphis des îlots Cuvier n'étant pas ouvert comme convenu à 8h30, l'ouverture du débat ne s'est faite qu'à 10h00, il s'est clôt à 13h00. De façon constante une trentaine de personnes (25, 35, 38, 33, 28, 27, 29) ont assisté et participé au débat jusqu'à la fin, l'heure du repas ne se faisant visiblement pas sentir pour une fois. La

tribune a décidé de mettre fin au débat un peu avant 13h, une grande partie des présents souhaitant participer à l'action de l'après-midi dont le rendez-vous était à 13h00.

A la fin, il a été demandé à ce que la tribune prépare des petites interventions avant chaque grand points soulevés, qui poseraient quelles sont les questions suscitées par eux de telle sorte que les gens soient à même de réagir plus facilement et aviver un peu plus le débat quand celui-ci se trouve pris de cours.

Par ailleurs il a été confirmé que la présence d'intervenant était nécessaire : ceux des médias avaient monopolisé l'intérêt des gens et une personne de la CGT ainsi qu'un enseignant en apprentissage ont permis de donner un autre point de vue de spécialiste et une expérience que la tribune, bien que renseignée, ne peut pas apporter.

Ce quatrième débat sur la loi pour l'égalité des chances et le CNE/CPE n'a apparemment pas lassé les gens qui viennent semble-t-il un peu moins nombreux mais dont les visages changent à chaque rendez-vous.

Grands points du débat :

Il a été décidé de départager en trois temps les sujets : l'un portait sur la loi pour l'égalité des chances, le deuxième sur les CPE et CNE et le dernier sur le système éducatif.

La tribune laissant libre cours au débat, les personnes ont parlé essentiellement des problèmes liés aux droits du salarié en CPE et CNE, à l'apprentissage d'aujourd'hui, et aux formations et stages.

Présentation :

But de l'introduction : donner une information objective.

La loi sur l'égalité des chances (projet de loi n°2787-06) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 10 février 2006.

Elle regroupe différentes points :

- au niveau des formations : un âge minimum d'apprentissage à 14 ans, les stages rémunérés,
- un nouveau contrat pour les jeunes : le Contrat de Première Embauche,
- des zones franches urbaines qui favorisent l'installation des entreprises (allègement d'impôts),
- un contrat de responsabilité parentale : une carence de l'autorité parentale amènerait à une suspension des allocations, une mise sous tutelle, ... ainsi que des stages obligatoires dans la police ou l'armée suite à un mauvais comportement.
- Le service civil volontaire de 16 à 25 ans

Le CPE (Contrat Première Embauche) est un nouveau contrat pour les jeunes de moins de 26 ans employés dans des entreprises de plus de 20 salariés. Celui-ci modifie et exclut certaines parties d'articles du code du travail permettant à l'employeur d'embaucher et licencier plus facilement. Il a le statut d'un CDI mais ne présente pas les mêmes clauses. Les grands points litigieux de ce contrat sont les deux années de période d'essai estimées trop longues et suite auxquelles le CPE deviendrait un réel CDI, et un licenciement sans motif en ce qui concerne celui pour cause économique, ce qui d'une part est une porte ouverte aux abus et d'autre part ne permet pas au jeune de pouvoir se faire réembaucher ultérieurement car «viré » sans raison.

L'objectif du gouvernement est de mener une lutte contre le chômage et favoriser l'embauche selon un modèle européen de l'emploi et en particulier nordique.

Les propos qui suivent ont été pris tels quels tant bien que mal. Est donc retranscrit le caractère réponse qui donne l'intérêt d'un tel débat. La chronologie transparaît ainsi et permet de voir l'évolution des idées vers les problèmes généraux et communs que tous se posent.

Interventions :

Modalité du licenciement :

Il y a aujourd'hui deux causes de licenciement :

- cause économique avec des règles spécifiques,
- cause liée à la personne du salarié pour faute ou autres.

Il y a des règles différentes selon le licenciement.

Il y a une justification avec une cause réelle qui existe et non subjective. Elle doit être sérieuse (ex : pour faute, il doit y avoir un acte commis et il y a un délit de faute).

L'entreprise doit faire un entretien au préalable avec le salarié qui doit être assisté (délégué du personnel ou on fait appel à un conseiller du salarié en dehors de la PME arrêté par la préfecture). A l'issue de cet entretien, l'employeur doit avoir une réflexion quant à la décision qu'il va prendre.

Il peut y renoncer : les faits sont moins fautifs et il peut ne donner qu'une pénalité (blâme, arrêt d'un jour,...).

Il relance : il donne un motif.

Si le salarié est mécontent, il va au prud'homme et l'employeur n doit pas aller chercher d'autres motifs que ceux présentés dans la lettre de licenciement.

En ce qui concerne les licenciements collectifs, il y a les petits licenciements (moins de vingt salariés) et les grands (des dizaines).

C'est plus complexe car il y a des licenciements de groupe, mais il y a tout de même un entretien et une lettre de licenciement où il doit y figurer le lien entre motif économique et suppression des postes.

Déjà actuellement, dans la construction du motif du licenciement depuis 1986 les salariés ont obtenu le droit à la justification du licenciement.

Exemple d'abus : l'entreprise St Maritain :

Elle a décidé de fermer pour motif de sécurité or elle n'avait pas de problème économique (elle est un des premiers leaders mondiaux de luxe et dans le 4 40, elle a un taux de profit le plus fort).

Après de long mois, ils ont obtenu le droit à la retraite, l'obligation de retrouver un autre poste dans le groupe LPMH,...

CPE/CNE :

Les entreprises qui embauchent un CPE sont exonérées de cotisation sociale pendant trois ans. (Elles alimentent les caisses chômage, la sécu,... qui répondent à des besoins sociaux).

On nie le droit du jeune salarié dans le CPE.

Fin juin 2005, la CGT s'était réunis avec les 25 autres syndicats pour se dire qu'il ne fallait pas laisser de Villepin mettre en place les contrats dont le CNE.

Le CPE est un copié collé du CNE avec :

- CNE : un salarié âgé de 0 à 65 ans pour les entreprises de moins de 20 salariés.
- CPE : un salarié de 14 à 26 ans pour des entreprises de plus de 20 salariés.

Ils (intervenant de la CGT) sont pour une nouvelle dynamique du statut du salarié avec de vraie sécurité. Par exemple, quand un salarié change de boîte, il reprend tout à zéro, ce qui pose notamment des problèmes au niveau des retraites,...

Sur 1 600 000 salariés à paris, 400 000 ont des statuts de la fonction publique et des entreprises de l'Etat. Les autres travaillent dans des PME et sont au nombre de 7 à 8 cent mille. Ils sont là où il n'y a pas de représentants du salarié, de syndicats ni de délégués.

Quelle est la politique est l'objectif du gouvernement a travers toutes ces réformes et lois ? :

Mais pourquoi le gouvernement suit-il cette logique-là ?

Pour deux raisons majeures :

- faire baisser le prix de l'éducation, rentabiliser les lycées avec une sélection à chaque niveau,
- toute une partie de la main d'œuvre non diplômée ni formée est à la merci du patron (ça rejoint l'idée des CNE et CPE).

Toutes ces réformes et projets de loi font-elles parties d'une logique d'ensemble ?

• volet éducatif :

- LMD qui a instauré une sélection à l'entrée des facs un diplôme personnalisé,...
- pacte pour la recherche (il y a différentes facs, des facs de prestige avec un diplôme,... des facs avec des petites mains pour les labos)
- la loi fillon : tous apprennent à lire et à écrire et certains réussissent à aller plus loin

- répression :
 - loi Fillon,
 - loi pour l'égalité des chances (stage dans l'armée,...)
 - loi de sécurité intérieure (interdiction de se réunir dans les halls d'immeubles,...)

Quel avenir veut-on ? Voulons-nous de celui-là ?

Selon le gouvernement, ils veulent créer une nouvelle classe déficiente avec l'apprentissage à 14 ans : la main d'œuvre. C'est faire travailler explicitement les pauvres. Ca n'exclut pas les fils de bourgeois mais il n'y aura que les rebuts qui iront.

L'apprentissage à 14 ans :

Quel est l'idée derrière l'autorisation de l'apprentissage à 14 ans ?

Ca concerne les gens qui se plantent dans leurs études, qui n'ont pas le niveau,... Ca concerne les familles pauvres qui n'ont pas les moyens d'offrir à leur gamin de bonnes conditions pour travailler à la maison (bouquin, ambiance, présence des parents ou d'une baby-sitter,...).

Quand on regarde la loi Fillon, c'était pareil : des lycées pour riches, des lycées pour pauvres.

C'est une régression sociale. Avant 72 il fallait 3 ans avant d'obtenir le CAP.

Les CAP et BEP sont pour :

- Garage,
- Hôtels, cafés, restaurants,
- Boucher,
- ...

Ils ont du mal à embaucher car les conditions de travail n'attirent pas. Les formations d'apprentissage ne sont pas à l'échelle d'un apprentissage. L'apprentissage industriel n'est pratiquement pas une formation organisée.

C'est une voie de garage pour les jeunes pauvres.

Il y aura toujours des artisans de bonne foi mais la grande masse se servira des apprentis comme appoint. Avec son CAP, le jeune n'a pas de garantie d'embauche dans l'entreprise.

Les patrons n'ont pas de vocation à la pédagogie.

Le salarié, s'il n'a pas de certificat professionnel, n'aura pas la reconnaissance de son savoir-faire sur le marché de travail.

Pour avoir cette reconnaissance, il faut qu'il ait son examen et pour cela il doit être bon, or en général ce sont les échecs scolaires qui vont en apprentissage.

Pour lutter contre l'échec scolaire, il y a d'autres pistes, surtout à 14 ans !

Ca n'est pas parce que quelqu'un qui se fait taper dessus dit que c'est normal que ça l'est ;

Quelqu'un qui n'a pas les connaissances ne sera pas apte à comprendre la vie. (C'est dans les facs et les lycées que commencent les mouvements : réactions suite à une compréhension des problèmes). Ils sauront ce qui se passent et comment réagir.

Ca ferme aussi les portes. Si on est chaudronnier à 14 ans, on ne sera rien d'autre dans sa vie.

Il y a des licences pro pour une entreprise spécialisée. Par exemple, la licence BNP Paribas, la licence Michelin. Or quand l'entreprise coule, la licence ne vaut plus rien.

Le recrutement se fait selon le niveau et non le choix des gens. Par exemple, son frère a choisi de faire de la reliure par pure envie. Il était 11^{ème} sur un classement de 20, et au-dessus de lui il n'y en avait qu'un qui voulait faire de la reliure. Les autres voulaient faire de la méca, boulanger,...

Il ne faut pas que ce choix se fasse selon le niveau.

C'est un problème de valorisation et de condition de travail dans les métiers d'artisanats (salaires, horaires,...).

Il y a une volonté de l'Etat de dépenser de moins en moins d'argent pour les formations.

De 1970 à aujourd'hui, la sélection aux entrées des grandes écoles a augmenté. Il y a eu une chute du taux de fils d'ouvrier là-bas.

La première chose demandée dans un entretien d'embauche est : quel est ton diplôme ? Et non : c'est quoi ta qualification ?

Etre mécanicien dans un garage de voiture demande aujourd'hui un savoir de base très élevé de l'électronique, il y a besoin d'un socle de savoir.

Le MEDEL parisien élu hier (mercredi 22 mars) pour trois ans se demande : « pourquoi les jeunes ne veulent pas aller travailler dans les métiers dits en tension ? » Car ceux-ci sont : boucherie, café, vente, hôtellerie, ... C'est de l'exploitation sauvage.

Il y a tout une bataille autour de la reconnaissance du travail du salarié.

Il y a autre chose.

Le jeune se dit qu'à 14 ans il se fera un peu d'argent grâce à cette formation (200 à 300 euros par mois). Ensuite avec son diplôme, il sera payé 1000 euros par mois durant toute sa vie. Son fils ira probablement en formation à 14 ans car il aura de l'argent et pourra voir ce que ses parents ne pourront pas lui payer.

Le CAP est obtenu à 17 ans (après trois ans de formation en apprentissage). En emploi jeune ouvrier, il ne touchera pas 1000 euros par mois à cet âge-ci ! On lui proposera un nouveau contrat en alternance car on lui dira qu'il est trop jeune et qu'il n'a pas d'expérience. En somme, il ne sera pas employé comme ouvrier à part entière.

Ce qui est certain est que l'on reproduit le modèle. On veut revenir avant 72 : l'apprenti était la main d'œuvre d'appoint.

Une solution à l'embauche des jeunes qui cache une nécessité de refonte du système éducatif :

C'est une réponse très simpliste pour résoudre le problème des gens inadaptés au système éducatif. Si le gamin n'est pas adapté au système éducatif alors le système éducatif doit s'y adapter. Il faut voir le système d'éducation des lycées pro : ils sont au sein de la cité.

Pour faire boulanger ou poterie, il n'a pas besoin d'un CAP. On pourrait en faire comme ça, le dimanche, si ça le botte. De même pour les fouilles archéologiques.

Il y a de plus en plus d'aides privées (Academia,...) et en plus il y a des déductions d'impôts alors que c'est les riches qui peuvent en bénéficier !

Il y a aussi un abandon parental. Il faut trouver un moyen d'aider ces enfants. Il y a beaucoup de profs qui jouent les « papas » et résolvent les soucis familiaux.

Exemple donné par un enseignant en licence pro : il y avait des gens qui voulaient faire de la compta, mais il n'y a pas de prof ni de place. Alors il y a une gamine qui en est à sa troisième année de première année de BEP de chimie en attendant de pouvoir trouver une place en compta !

Plein de métiers ne sont pas mis par l'Unisef.

En Angleterre, il y a six mois de battement entre le Bac et la fac consacrés à l'orientation.

La politique actuelle a tendance à couper les passerelles.

Il ne faut pas voir l'apprentissage ni les licences pro comme un vide poubelles. Il faut essayer de fournir dans toutes formations des passerelles qui permettent de retrouver fac et de trouver les moyens d'une remise à niveau, mais pour ça il faut y mettre l'argent et les profs !

Ce n'est pas l'abandon des parents qui est fondamentale. C'est qu'on ne propose pas aux enfants un moyen de palier à ce problème-là.

Il y a un abandon également dans les milieux riches mais eux ont les moyens de payer une bonne, un prof particulier, une baby-sitter,...

Il y a des structures d'aide pour les devoirs mais ce sont des bénévoles. Il faudrait que l'Etat y mette l'argent pour qu'elles se développent.

L'Etat a misé ces derniers sur l'Armée et non sur l'Education nationale.

Il y a un désengagement de ce sa part de l'Education nationale, socle à l'égalité des chances !

Le dynamisme d'une société et sa capacité de réponse se voient au niveau de base minimale des personnes.

Les classes des collèges et lycées sont de 35 à 40 élèves par opposition au nombre de postes des enseignants qui diminuent. L'éducation est une politique à long terme. Le CPE crée des emplois à court terme.

Les PME ont besoin de jeunes mais ils ne sont pas formés. Ils ne veulent pas quelqu'un de 14 ans. Ils reçoivent des jeunes non confiants, qui n'ont pas de connaissance.

Les entrepreneurs vont se former à l'étranger.

On a des bons profs et peu de moyens. Il faudrait des vrais moyens. Ils ont fait des grandes écoles, l'Ena, Sciences Po, mais ils n'ont pas fait d'IUT, de BTS, des bacs Pro.

L'égoïsme arrive et devient aujourd'hui une morale sociale.

Lien entre l'université ou l'école et l'entreprise : les stages :

Le savoir-faire s'apprend en entreprise. Les entreprises étaient chargées avant de donner ces formations. Aujourd'hui elles ont reporté ça sur le public.

Le savoir-faire (excel, word) ne sert plus à rien quand c'est fini. Il faut connaître les bases de l'informatique.

Le savoir-faire théorique seul est un problème : il faut développer les stages en Université.

Le stage est une formation donc il n'y a pas de raison pour que soit payé le formé.

Mais En pratique rémunérer un stage fait que l'entreprise demande un travail rendu. Le travail est rendu si le stagiaire est bien formé et cela rapidement. Ainsi, un travail rendu demande un savoir acquis ce qui implique que la formation est accomplie. De plus le stage rémunéré ouvre à des droits (carte de cantine, frais de transports remboursés,...).

Dans les années 70, on partait d'une boîte, on entrait dans une autre. On partait en vacances sur les heures de boulot. Il n'y avait pas de soucis et il n'y avait pas de stage.

Un stage est le seul lien entre la fac et l'entreprise.

En fac on apprend à apprendre. Il y a cinq ans, on prenait comme informaticiens des licences bio car ils avaient appris à apprendre et savait apprendre très vite et bien d'autres choses.

Les patrons ont-ils besoin d'apprentis et de stagiaires ?

Ce ne sont pas un contrat mais une convention de stage donc :

- pas de nécessité de rémunération,
- pas d'obligation d'exécuter un travail.

« On doit me montrer et me mettre en situation. C'est pourquoi il n'y pas de raison de rémunération car il y a formation. »

Il n'y aura jamais de moyen de contrôler pour faire en sorte que ce soit ainsi.

Mais généralement le stagiaire est mis en situation.

Il y a aussi un écrit du maître de stage qui sera augmenté. Alors pourquoi bénéficierait-il d'une prime et pas le formé ?

On ne regarde pas, on apprend en pratiquant. Alors pendant un ou deux mois, effectivement le stagiaire ne sera productif, mais il le sera ensuite.

Une réponse à une nécessité économique ?

On nous menace tout le temps de délocalisation,... mais quoiqu'on fasse, ce sera toujours plus rentable en Chine qu'en France.

Mais les entreprises qui délocalisent ne cherchent pas les mêmes emplois, elles veulent des gens peu qualifiés que l'on paye pas cher. En France ce sont des gens qualifiés qui travaillent et que l'on cherche (par exemple : chercheurs). A l'étranger, il n'y a pas de protection sociale ni de salaire de base. En France on peut d'avantage faire accès à la qualité.

Et pour les grands utopistes qui voient plus loin qu'une réforme nationale, une réforme mondiale... :

Les peuples chinois et indien ont besoin d'outils et de production de richesse qui répondraient à leur propre besoin. Or le système économique n'y répond pas du tout. Et les Chinois et les Indiens ont un savoir-faire : ils savent former des ingénieurs.

Il faut imaginer un autre équilibre mondial.

Le dernier volet de la loi «offre» des stages obligatoires dans la police ou l'armée aux enfants turbulents.

Brève conclusion :

De tous ces débats sur la loi pour l'égalité des chances, les CNE et CPE et le système éducatif, il ressort un grand souci des jeunes pour leur avenir et l'avenir des autres jeunes, un sentiment de duperie de la part du gouvernement, des politiques qui tournent autour du pot, un ras-le-bol de la non écoute de la tête de la nation, une gestion du pays qui se capitalise de plus en plus ; et un oubli que les jeunes sont l'avenir d'un pays, son dynamisme et que c'est avec eux qu'il faut le construire et non en allant à leur rencontre.

Je constate de la part les étudiants une réelle envie de changer les choses mais pas dans la même logique que celle du gouvernement.

Voici quelques questions ouvertes :

- peut-on s'aligner sur un modèle d'une culture autre ?
- Et si oui, alors pourquoi ne pas le faire jusqu'au bout et plagier totalement ce fonctionnement au lieu de n'en tirer que ce qui arrange la politique du gouvernement ?
- peut-on au sein d'une même loi mélanger plusieurs politiques différentes ?
- ce contrat résoudra-t-il le problème du chômage des jeunes et favorisera-t-il leur embauche au sein des entreprises ?
- est-ce la meilleure «solution » ou une «solution » tout court ?
- doit-on nécessairement faire une loi et un contrat lorsque le problème peut se résoudre au niveau des formations ?
- politique et politicien : un moyen et un acteur qui ne jouent pas leur rôle de développer et enrichir un pays qui en a les capacités mais qui sont soumis à une soif personnelle alimentée par la pression de la compétition extérieure qu'exige la mondialisation.
- Pourquoi ce pays développé et riche qu'est la France se voit obligé de faire vivre ses jeunes et futurs travailleurs à part entière dans la précarité ?
- Comment interpréter ce décalage entre société de consommation et population qui se serre la ceinture ?
- ...

Rapport rédigé par Lise